

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

**de la Communauté de Communes  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

**DELIBERATION n°2009/91**

**L'An deux mille neuf et le jeudi 26 novembre à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 17 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal à Louvie-Juzon, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires** : M. CAMBOT, SARTHE, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, CASAU, MIGNE, CASADEBAIG Robert, SARRAILH, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, HOURQUEIG, CASENAVE, TOUTU, LAMOURE, MOUNAUT Marie-Josée.

**Présent(s) suppléant(s)** : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant M. AUSSANT Claude)  
Mme HOURCLE Claudine (représentant M. CASADEBAIG Didier)  
M. MOUNAUT Pierre (représentant M. SACAZE Jean-Michel)  
M. MARQUE Laurent (représentant M. LABERNADIE Patrick)

Mme CLAVIER Hélène donne procuration à M. CAMBOT Gérard

M. LE GALLOU donne procuration à M. PAROIX

Mme NOUGUE-DEBAT Christine donne procuration à M. CASADEBAIG Robert

**Secrétaire de séance** : M. MARQUE Laurent

**VOTE** : à l'unanimité

**OBJET : TOURISME – AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SHEM**

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Lac de Castet disposait d'une convention avec la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) pour l'occupation d'une partie des terrains de l'espace naturel du lac de Castet. La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a absorbé ce syndicat au 01 janvier 2009 et se substitue à ce dernier dans le cadre de ses différentes conventions.

La SHEM a transmis à la CCVO un projet d'avenant officialisant ce changement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
  
Francis COUROUAU



**Avenant à la convention du 19 mai 1999 portant occupation de terrains  
sur la commune de BIELLE**

La Société Hydro-Electrique du Midi (S.H.E.M), société anonyme dont le siège social est à Paris (75007), 28 boulevard Raspail, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 552 139 388 représentée par M. Claude GIRARD, dûment habilité à cet effet,

ci-après dénommée la « SHEM »,

d'une part

et

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, dont le siège est à Louvie-Juzon (64260), 12, place Camps, représentée par M. Francis COUROUAU, son président, dûment habilité à cet effet,

ci-après dénommée l' « occupant ».

**Préambule**

Par convention du 19 mai 1999 la SHEM a autorisé le Syndicat Mixte du Lac de Castet à occuper des terrains sis sur l'espace naturel du lac de Castet, commune de BIELLE.  
La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2009, absorbant le Syndicat Mixte et reprenant l'ensemble de ses compétences.

**Au vu de ces éléments, il a été convenu ce qui suit :**

La communauté de Communes de la Vallée d'Ossau se substitue au Syndicat Mixte dans le cadre de la convention visée par le présent avenant.

Fait à Balma, le

Pour la SHEM  
Le Directeur Général

Pour la Communauté de Communes  
Le Président

